



Section 12

Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés.

Motion : évolution de la grille salariale relative à l'emploi des chercheurs contractuels du CNRS.

Une nouvelle grille salariale du CNRS pour les personnels contractuels a été mise en place au 1^{er} avril 2015 (circulaire N° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée le 20 mars 2015). Cette nouvelle grille engendrera des coûts supplémentaires pour les laboratoires (jusqu'à 41%) pour l'embauche de chercheurs ayant plus de deux ans d'expérience. Si elle contribue à une reconnaissance de l'expérience acquise, elle risque néanmoins de compromettre significativement le recrutement de chercheurs expérimentés. Il est important de constater que ces chercheurs contractuels de talent concourent de manière importante au dynamisme des laboratoires. De ce fait, ils sont à même de contribuer significativement à la visibilité des équipes de recherche françaises et à une reconnaissance nécessaire au niveau international. Si l'on ne peut remettre en cause la reconnaissance des années d'expériences, la mise en place de cette grille engendrera une diminution significative des offres de recrutement contractuel de chercheurs expérimentés. Ces derniers pourraient alors être amenés à un arrêt de leur activité de recherche et une réorientation professionnelle, ou à une expatriation. Dans les deux cas, un affaiblissement, à terme, du vivier de chercheurs sur le territoire national et donc du rayonnement des laboratoires associés au CNRS apparaît inéluctable. Il semble donc important de reconsidérer cette évolution, dans le contexte actuel du financement de la recherche, afin d'établir une stratégie nationale pérenne en :

- 1) permettant une certaine flexibilité pour les contrats en cours,
- 2) rééchelonnant de façon progressive (par année d'expérience) cette grille salariale, permettant d'éviter une augmentation brutale des coûts salariaux.

Il est essentiel que les agences de financement prennent en compte cette nouvelle évolution en considérant la limite haute de cette grille.

Frédéric LEROUX
Président de la section

Motion adoptée le : 28 octobre 2015
20 votants [20] oui, [0] abstention, [0] non

Destinataires :

- Alain FUCHS, Président du CNRS
- Christophe COUDROY, Directeur général délégué aux ressources
- Dominique MASSIOT, Directeur de l'INC
- Philippe BÜTTGEN, Président de la CPCN